



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/06/2018

DELIBERATION
n° 2018 - 79

relative au financement de contrats doctoraux sur ressources propres

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 ;

Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 11 juin 2018 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Un contrat doctoral supplémentaire sera affecté à l'école doctorale Sciences de gestion - Toulouse School of Management Doctoral Programme, sur les ressources propres de l'Université, à compter de la rentrée 2018/2019.

Le coût de cette mesure est évalué à 30.318 € en référence tableau des coûts moyens observés au sein de l'Université Toulouse Capitole durant le 1^{er} trimestre de l'année civile 2018.

Article 2

Un co-financement par an sera pris en charge par les ressources propres de l'Université pour l'école doctorale Droit et Sciences Politiques, avec une limite de trois co-financements, à compter de la rentrée 2018/2019. Ce cofinancement complètera celui du Conseil Régional Occitanie dans le cadre de son appel à candidature annuel.

Le coût de cette mesure est évalué à 15.159 € la première année et 45.477 €, au maximum si trois co-financements successifs sont obtenu, en référence tableau des coûts moyens observés au sein de l'Université Toulouse Capitole durant le 1^{er} trimestre de l'année civile 2018.

Article 3

Ces décisions représenteront un engagement financier d'un montant maximum de **75.795 €**.

La présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA

